

Journee de travail concecutif

Par defre, le 06/03/2013 à 09:20

Bonjour je travail souvent les week-end il me font travailler le lundi mardi repos mercredi jeudi et je retravaille du vendredi au vendredi donc 8 jours d affile en ayant travaille samedi dimanche sur 12 jours de travail j ai que 2 jours de repos est ce que vous pouvez me confirmer que 8 jours concécutif c est interdit par la loi.

Cordialement et merci

Par citoyenalpha, le 06/03/2013 à 18:32

Bonjour

le maximum de jours consécutifs travaillés est de 6 jours. L'employé doit bénéficier par semaine d'un repos de 35 heures.

Attention par conséquent il est possible par exemple de travailler lundi de 6h à 10h mardi 21h 1h

Dans ce cas le repos hebdomadaire est accompli

Bon c'est rare mais c'est possible dans certains métiers et par certains employeurs.

Restant à votre travail